

# Les mille sources de la Colère

JUIN 2013

N° 58

---

**La CGT Finances Publiques de la Corrèze vous donne la parole**

---

Les syndicats nationaux de la DGFIP ont organisé depuis plusieurs mois une démarche commune pour l'élaboration de cahiers revendicatifs des agents de la DGFIP en réponse à la démarche stratégique qui sous couvert de consultation des agents vise en fait à faire accepter à tous un véritable démantèlement des missions de la DGFIP.

La réponse des organisations syndicales et des agents doit se traduire par la signature massive du manifeste des agents de la DGFIP (en ligne sur tous les sites syndicaux) et par la construction d'un rapport de force pour organiser des états généraux de la DGFIP à partir de l'ensemble des revendications débattues dans les services.

La CGT Finances Publiques de la Corrèze vous propose de vous inscrire dans cette démarche en répondant à cette consultation sur les thèmes :

- missions,
- vie au travail,
- organisation du travail,
- restructuration et expérimentations DDFiP,
- rémunération...

## Alors, n'hésitez pas, prenez la parole !

Cette consultation est anonyme. Elle servira de socle pour la constitution de cahiers revendicatifs que la CGT portera devant la direction. Une restitution sera faite par notre section syndicale après la période estivale.

Le questionnaire associé à cette initiative a été distribué dans tous les services du département, y répondre ne prend que quelques minutes. C'est à partir de vos expressions d'aujourd'hui que seront construites les revendications de demain.

- o - o - o - o - o - o - o - o -

---

### Méfiez-vous des moitiés de vérité !

---

Ça y est le débat public sur les retraites est relancé. Dans le viseur, les fonctionnaires aux privilèges exorbitants (comme d'hab...).

Nous vous proposons un petit rappel à l'usage des médias qui s'engouffrent trop souvent dans les raccourcis libéraux et simplistes : le seul point commun dans le calcul des retraites entre le public et le privé est la formule de départ :

$R = \text{Salaire de référence} * \text{Taux de liquidation}$   
\* coefficient de proratisation

N'en déplaise aux partisans du nivellement par le bas, la comparaison s'arrête là. Pour éviter le

traditionnel savant mélange entre les torchons et les serviettes, l'histoire doit être racontée toute entière en évitant les omissions coupables :

- Dans le privé, le salaire de référence est le salaire annuel moyen des 25 meilleures années ☺, mais les primes sont incluses dans la base de calcul ☺.

- Dans le public, c'est certes le salaire des 6 derniers mois qui est pris en compte ☺, mais adieu les primes ☺.

- Dans le privé, la durée est déterminée par une valeur, 200 heures de smic = 1 trimestre ☺. Dans le public, la durée correspond à la durée d'activité ☺.

Ce n'est pas en additionnant des demi-mensonges que l'on obtient des vérités !

---

## Vu à la télé !

---

Non la presse télévisuelle n'envahit pas les rues de Tulle uniquement les jours où l'on nous promet un changement imminent.

Ce dernier mettant autant de mauvaise volonté à arriver que le mauvais temps à partir, les journalistes en manque de sensationnel se sont rabattus sur la DDFiP. Ce sont plus particulièrement les agents occupés par la campagne d'impôt sur le revenu qui ont été ciblés.

Nous ne savons pas si CNN et les télé nippones avaient été conviées au spectacle. Nous avons juste pu constater que seule la modeste édition départementale de France 3 avait fait le déplacement.

Ici, ce n'est pas l'affaire JC qui occupe notre petite entreprise de communication : on veut montrer des vrais gens qui travaillent dans la vraie vie. Alors tout le monde se met sur son 31 et on présente urbi et orbi une vitrine idéale : des vacataires qui ouvrent des enveloppes, des agents qui saisissent des déclarations (comment ? Les tullistes ne déclarent pas tous sur internet?) et un chef qui récite un commentaire convenu.

De cette présentation sans contradiction, le téléspectateur ne verra jamais l'envers du décor. Il ne saura donc jamais :

- qu'à force de suppressions d'emplois annuelles quasi-systématiques, le service est exsangue en personnel.

- que dans le département, les vacataires ne servent pas qu'à ouvrir des enveloppes. Ils saisissent aussi des déclarations au mépris des principes élémentaires de déontologie.

- que dans un contexte de crise où l'on recherche partout des économies, on ferait mieux de s'intéresser aux recettes. En effet les rentrées fiscales suite à contrôle sur pièce dans le département diminuent chaque année faute d'agents disponibles pour effectuer la mission.

La liste n'est pas exhaustive, mais sans doute les journalistes n'avaient été invités que pour assurer la propagande officielle, dommage....

---

## Point d'indice : circulez, y a rien à voir...

---

Le calendrier de la communication gouvernementale peut parfois être éloquent : la veille de l'ouverture de la conférence sociale, Marylise Lebranchu, ministre de la fonction publique a annoncé une nouvelle année de gel pour la rémunération des fonctionnaires. Cela a le mérite d'être clair sur ce que nous pouvons attendre tant de notre ministre de tutelle que de la conférence soit-disant sociale.

---

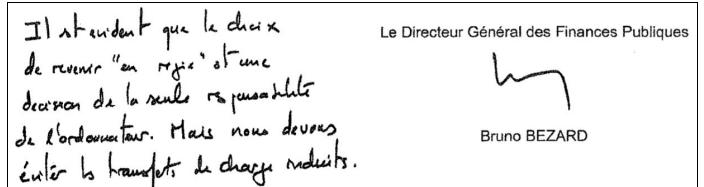
## Quand la DGFIP sacrifie le service public

---

A force de dire, de répéter, de crier que l'on fonce dans le mur, ça devait bien finir par arriver ! La DGFIP est en train de foncer dans le mur de la honte.

Ainsi, notre administration d'épiciers vient de sortir une circulaire sur Ulysse incitant les comptables à faire tout leur possible pour empêcher les collectivités locales qui le souhaitent de re-municipaliser certains services qu'elles avaient pu déléguer à des entreprises privées.

Alors que toutes les études montrent que le prix de l'eau, par exemple, est en moyenne de 20 à 30% inférieur dans les services gérés en direct par rapport à ceux délégués à des entreprises privées, les énarques de Bercy voudraient nous imposer leur vision étriquée, boutiquière, et ultralibérale. Pour ce faire, il aura fallu une note de 2 pages, avec une annotation manuscrite du VRP en chef Bruno Bezard, insistant sur l'importance « d'éviter les transferts de charge »



Cette note est suivie d'un vademecum de 12 pages, où il n'est question que de « charges de travail », de « contraintes », mais jamais d'intérêt général ni de service public, encore moins d'affecter les emplois suffisants pour l'exercice de nos missions.

Et comme, malgré toute la force de persuasion des comptables, il restera encore quelques élus tentés par la re-municipalisation de leurs services, le vademecum va jusqu'à cracher dans la soupe, en critiquant les lourdeurs de la gestion publique (si, si !) et en insistant encore sur « l'inopportunité financière de ce choix de gestion ». On croit rêver !

Notre administration est aux abois, elle se rend enfin compte que sa politique aveugle de suppressions d'emplois ne peut l'amener que dans une impasse. Elle ne doit pas pour protéger « les intérêts de la DGFIP », oublier sa vocation première, celle du service public.

La CGT Finances Publiques est intervenue pour que la DGFIP retire cette note honteuse d'Ulysse, et appelle l'ensemble des agents du secteur public local à continuer à œuvrer dans le sens inverse des préconisations de Bercy, c'est à dire dans le sens de l'intérêt collectif.

**J'adhère en ligne à la CGT Finances Publiques**

**>>>>>> ICI <<<<<<<**